

*Bureau Syndical reconvoqué du
11 mai 2023*

DELIBERATION N° 2023-05-023
Demande de financement au Fonds Vert pour le plan biodéchets

Nombre de membres 27			<p>Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 13 avril deux mille vingt-trois, une nouvelle convocation du bureau syndical a été faite le 5 mai deux mille vingt-trois, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales</p> <p>L'an deux mille vingt-trois, le onze mai, à dix heures et trente minutes, le Bureau Syndical re-convoqué s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance.</p> <p>Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance.</p> <p>S'agissant d'une re convocation, le Bureau peut valablement délibérer</p>
En exercice	Présents	Votants	
26	11	11	
Présents :			
GIANNI Don-Georges, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, GIFFON Jean-Baptiste, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre et BONARDI Jean-Paul.			
Pouvoirs :			
Absents :			
POLI Xavier, MARCHETTI François-Marie, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIORDANI Jean-Pierre, LACOMBE Xavier, POZZO DI BORGO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGRINI Leslie, VIVONI Ange-Pierre, CICCADA Vincent, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace et GUIDONI Pierre			
Certifié exécutoire,			
après transmission en Préfecture le : 22/05/2023			
et de la publication de l'acte le: 22/05/2023			
			

Le Président expose,

Depuis 2009, le SYVADEC met en œuvre, avec ses collectivités membres, le plan compostage sur l'ensemble de son territoire. Afin de répondre aux objectifs nationaux de généralisation du tri à la source des biodéchets, le SYVADEC souhaite poursuivre le déploiement de son programme de gestion de proximité des biodéchets.

Ce plan prévoit :

- la fourniture des équipements de gestion de proximité (individuel et partagé) ;
- les chargés de mission et l'animation régionale du dispositif ;
- la communication renforcée avec des campagnes régionales par an et des événements tout au long de l'année.
- et le suivi et l'évaluation du dispositif.

Le budget prévisionnel pour cette opération est de 935.000 € HT.

Le plan de financement de cette opération est établi selon un taux de subvention souhaité à 80 % soit 748.000 € ou à défaut le taux maximum éligible, soit 187 000 €, le solde restant à la charge du SYVADEC auquel s'ajoutera la TVA.

- Fonds vert : 55 % pour les équipements de proximité et de 70% des actions de communication, sensibilisation et le soutien des chargés de mission ou à défaut le taux maximum éligible
- OEC-ADEME : complément pour atteindre les 80% ou à défaut le taux maximum éligible

Plan de financement	BUDGET	FONDS VERT	ADEME/OEC	SYVADEC
EQUIPEMENT DE GESTION DE PROXIMITÉ	638 000	350 900	159 500	127 600
Chargés de mission	187 000	130 900	18 700	37 400
Frais d'animation	8 000	5 600	800	1 600
Communication et évaluation	102 000	71 400	10 200	20 400
	935 000	558 800	189 200	187 000

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver ce plan de financement, d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter des subventions au meilleur taux possible au titre du Fonds Vert (Ministère de la transition écologique), à l'Ademe et l'Office de l'Environnement de Corse, le solde restant à la charge du SYVADEC.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1,
 VU la délibération 2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la délibération 2021-09-066 relative à la demande de subvention pour le plan compostage 2021-2024

Vu la délibération 2021-10-077 relative à la demande de subvention pour l'animateur de compostage-relais de proximité

Vu la délibération 2022-12-095 du 13 décembre 2022 relative à la mise à jour des orientations stratégiques,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20230511-2023-05-023-DE Date de télétransmission : 22/05/2023 Date de réception préfecture : 22/05/2023
--

à l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le plan de financement proposé
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention au meilleur taux possible auprès du ministère de la transition écologique au titre du Fonds Vert, de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), le reste de l'opération y compris la TVA étant financé sur fonds propres.
- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230511-2023-05-023-DE
Date de télétransmission : 22/05/2023
Date de réception préfecture : 22/05/2023